



CTSA DU 04 juillet 2019

Compte-Rendu

Monsieur BOHN, Secrétaire Général d'Académie (SGA), préside la séance.

Le procès verbal du 20/03/2019 est approuvé.

## **I Projet de regroupement des services à saurupt**

Schindler a été retenu pour le lot ascenseur. Les travaux ont débuté le 11 juin pour 21 mois. La livraison du bâtiment est prévu pour février 2021.

Le SGA a reconfirmé un groupe de travail pour l'attribution des places de parking. Toutefois des places sont d'ores et déjà réservées pour :

- ✓ les cadres qui ont un besoin de mobilité,
- ✓ les handicapés selon les normes en vigueur,
- ✓ le personnel médical temporaire,
- ✓ les visiteurs ponctuels.

Le SNPTES a de nouveau fait remarquer que le regroupement de cinq sites (chaque site étant contigu à plusieurs rues) sur un seul site risque fatalement de poser des problèmes.

Le SNPTES a également relancé l'administration sur la pose de ralentisseurs devant le rectorat central. La ville de Nancy n'ayant répondu une nouvelle relance sera faite par l'administration.

## **II Reforme territoriale**

La DAF nous confirme que la feuille de route de la rectrice est validée par le ministère.

Il sera désormais possible de réunir un CTA inter-académique, mais il n'y aura pas de CTSA inter-académique.

Le contenu de la feuille de route est encore vague. En septembre il y aura un groupe de travail inter-académique pour discuter méthode et calendrier. L'idée est de travailler en projet de



CTSA DU 04 juillet 2019

## Compte-Rendu

services. Les représentants du personnel seront consultés jusqu'en février. Ensuite un deuxième CTA inter-académique définira les modalités.

L'organigramme de la nouvelle organisation administrative retenu est le suivant :

- ✓ Le recteur de Nancy reste recteur de région,
- ✓ Création d'un poste de secrétaire général de région académique (SGRA),
- ✓ Nomination d'un recteur de région délégué à l'enseignement supérieur,
- ✓ Création d'un poste de secrétaire général de région académique adjoint (SGRAA), pour assister le recteur délégué à l'ESR,
- ✓ Création d'un poste de délégué de région à la formation professionnelle initiale et continue, en plus des 3 conseillers DAFPIC / DAFCO.
- ✓ Création d'un poste de délégué régional de l'information et de l'orientation, en plus des 3 conseillers SAIO.

Dans les académies il y aura 1 SGA et 2 SGA adjoints (1 poste de SGAA supprimé à Nancy).

Sauf pour le recteur dédié à l'ESR et le SGRA, les emplois seront auto-financés à partir des anciens postes, de redéploiement de postes et des départs en retraite.

Ce schéma sera mis en place à partir de janvier 2020. Nancy reste le siège du rectorat de région et aura autorité sur les rectorats de Reims et de Strasbourg. L'académie de Strasbourg accueillera un pôle régional transfrontalier et plurilinguisme et celle de Reims un pôle de développement éducatif des territoires.

Le recteur de région aura un droit de regard sur les moyens académiques d'enseignement.

Le secrétariat général régional d'académie pilote le BOP 214 (Soutien de la politique de l'éducation nationale). Les académies conserveront la compétence sur l'enseignement scolaire, mais le recteur de région aura un droit de regard. Il y aura une gestion RH de proximité.

Deux services régionaux sont créés :

- ✓ Un service régional à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC),
- ✓ Un service régional de l'information et de l'orientation

Les services (dits inter académiques) concernés par un regroupement académique sont les suivants :





CTSA DU 04 juillet 2019

## Compte-Rendu

- ✓ Une DSI inter-académique (les DANE ne sont pas concernées pour le moment, pas de fusion DSI-DANE prévue),
- ✓ un bureau inter-académique des concours, études et évaluations,
- ✓ Un service des affaires juridiques (il restera des services juridiques de proximité),
- ✓ Un service de contrôle en EPLE,
- ✓ Un service régional des achats .

Il faudra également réfléchir au périmètre et à la gouvernance des services académiques. Y aura t-il une direction collégiale ou un seul chef de service ? Il y a des chefs de service qui passeront adjoints au nouveau chef de service inter-académique.

Pour les rémunérations il y aura des clauses transitoires de 3 ans renouvelable une fois.

Il n'y aura pas de mobilité géographique obligatoire.

Dans le cadre de la ré-organisation il y aura des accompagnements financiers significatifs (de 1250 € à 30 k€ suivant les cas) à la mobilité géographique choisie.

**Les risques de RPS sont élevés, malgré ces beaux discours, restons vigilants ! On a connu des réorganisations douloureuses malgré les promesses écrites, par exemple dans le réseau CANOPE et dans certaines universités (comme l'UL)...**

**Le SNPTES sera présent auprès des personnels impactés par cette réorganisation et s'élèvera contre toute dérive !**

**Le SNPTES a insisté sur les moyens notamment RH et l'accompagnement nécessaire à la prévention des risques psycho-sociaux, et aux formations.**

Le SNPTES a également fait remarquer qu'en Occitanie suite à la réorganisation dans les collectivités territoriales, les frais de déplacements avaient explosé ! On est en droit de douter de l'argument économique d'une telle réforme !

L'exemple d'une DSI inter académique a été cité pour travailler en projet de service. Les éléments organisationnels envisagés sont les suivants :

- ✓ Spécialisation par pôle,
- ✓ Travail distant (qui n'est pas la solution préférée de l'administration),
- ✓ pas de mobilité.



- ✓ Enfin il est à noter que les suppressions de postes vont se poursuivre.

### III Organisation du temps de travail / Badgeuse

Monsieur le secrétaire général d'académie (SGA), coupant court à toute discussion, a confirmé que le jour octroyé en supplément par la badgeuse lorsque l'on travaille la veille ou le lendemain d'un jour férié sera bien abrogé dès la rentrée de septembre...

**Le SNPTES dénonce la méthode à savoir un passage en force sur le sujet sans aucune discussion préalable ni négociation!**

**Le SNPTES rappelle que cet aménagement n'est pas dû à un bug, mais a été décidé suite à de longues négociations et acté de manière paritaire.**

Le SGA a également cité quelques points qui seront discutés en groupe de travail sur l'organisation du temps de travail et notamment :

- ✓ *La suppression des 20 minutes (remise en cause et gouvernementale) de pauses accolées sur le temps de midi (note du SNPTES : équivalent à environ 8 jours de congés supplémentaires pour 200 jours travaillés)*
- ✓ Les heures supplémentaires qui ne devraient être qu'à la demande la hiérarchie.

**Le SNPTES refuse que l'on applique des règles algébriques au domaine de l'humain et de son travail. La réalité n'est pas aussi binaire que ça ! Ce n'est pas en demandant à chacun de prolonger sa durée journalière « de pointage » de 20 minutes qu'on y gagnera en ETP (postes), contrairement à ce que certains discours veulent laisser croire. Le SGA en convient et déclare qu'il n'avancera jamais de tels calculs.**

### IV RIFSEEP

L'administration a également confirmé la ré-évaluation de l'IFSE qui devrait avoisiner le taux pivot de 4 % avec une répartition qui pourrait être d'environ :

- ✓ 5 % pour les catégories C,
- ✓ 4 % pour les catégories B,
- ✓ 3 % pour les catégories A.



CTSA DU 04 juillet 2019

Compte-Rendu

**Il est possible que la ré-évaluation soit rétro-active jusqu'à janvier 2019 mais le SGA n'a pas validé ce point.**

J'insiste bien sur le conditionnel puisque ces éléments devraient être définitivement arrêtés après la rentrée. Des groupes de travail seront mis en place. Il n'y aura pas d'harmonisation au niveau régional pour le moment.

Le ré-examen vaut pour l'AENES qui est passé au RIFSEEP en 2016. La question reste en suspend pour les ITRF qui sont passés au RIFSEEP en septembre 2017.

À noter que cette « augmentation » devrait couvrir l'inflation jusqu'à décembre 2019. En effet l'inflation a été de 3.1 % de janvier 2016 à déc 2018 et devrait être de 1.5 % pour l'année 2019...

Il y aura bien un versement de CIA annuel pour tous en décembre dont le montant n'est pas connu pour le moment (attente d'un groupe de travail).

## V Mouvement interne

Il y a eu 12 participants au mouvement interne et cinq personnes vont changer de poste.

## VI Action sociale

L'action sociale d'initiative académique est en perte de vitesse et le budget de l'action sociale est contraint.

Le choix a été fait de maintenir les actions qui montent en puissance et d'éviter les doublons. Seules les aides aux séjours linguistiques sont conservés sauf pour les actions pédagogiques.

Le chef de la DPAE note que le quotient familial de 14 k€ est supérieur au quotient familial retenu pour les prestations interministérielles.

## VII DRONISEP

SGA : Les régions sont intéressées par les crédits d'emploi mais pas par les personnels. La question des transferts d'emplois vers les collectivités territoriales n'est pas tranchée.



## VIII Canicule

SGA : Il sera possible d'autoriser à titre exceptionnel le télétravail lors d'un épisode de canicule.

L'administration n'est pas favorable à des climatisations mobiles qui n'est pas écologique, créer des ponts thermiques et des zones froides et chaudes nuisible à la santé des agents.

## IX Contractuels

SGA : C'est une problématique réglementaire. La nouvelle loi est très positive pour pérenniser les catégories B et C.

## X Froid administratif et pannes de chauffage sur le site de Santifontaine

la DAF a expliqué que l'épisode de 13° dans les bureaux de la DSI le lundi 29 avril était dû à la conjonction de deux pannes consécutives sur les installations de chauffage.

Le SNPTES a fait remarqué qu'au-delà de ce cas emblématique les épisodes de « froid administratif » sont récurrents dans ce bâtiment qui de plus est une passoire thermique. Il est extrêmement difficile pour les agents de rester assis devant un bureau en dessous de 17°.

L'administration essaiera d'être vigilante sur ce point.

## XI Vivre ensemble

Sur proposition du SNPTES, il y aura une cérémonie annuelle pour les nouveaux retraités.